



Conseil d'Administration du 13 avril 2013
Palais des Congrès de Caen

Présents : BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BETTENFELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, BOURASSEAU Marie, BOUSSUGE Martine, BOUTHEMY Philippe, DUBUS Odile, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, GLEIZES CERVERA Sophie, GODARD Michel, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, LIENARD Christian, MANOUVRIER Alexis, MOCKA-RENIER Jocelyne, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, PRADIER Grégory, SCARSI Claude, SEREX Francis, SMADJA Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : AMIEL André, BANA Philippe, GOUGEON Daniel, GUICHARD Jean-Louis, JACQUET Michel, LACOUX Jean-Pierre.

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, COLY Jean-Loup, MARTINI Laurent, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, PERNELET Dominique, SAURINA Patricia.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 12 h 45 le samedi 13 avril 2013.

Le Conseil d'Administration valide le procès-verbal de ses séances des 28 février et 1 mars 2013 avec un complément oublié dans le PV initial et signalé par le Trésorier Alain KOUBI :

« Les différents tarifs 2013/2014 adoptés et soumis au vote de l'Assemblée Générale fédérale de Caen résultent de l'application des 1,3% d'augmentation décidée par le Conseil d'Administration fédéral ».

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, une modification, avec application immédiate, de l'article 3.3.6 du Règlement général des compétitions nationales pour mise en cohérence notamment avec les dispositions applicables dans les coupes de France :

« 3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres est organisée, pour laquelle commence l'équipe qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs. L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur. »

Le 26 mai 2013 se dérouleront les élections au CNOSF pour la prochaine olympiade. Joël DELPLANQUE propose au Conseil d'Administration de présenter la candidature de Jacques BETTENFELD au poste de représentant de la FFHB au sein du Conseil d'administration du CNOSF. Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Joël DELPLANQUE rappelle et réaffirme sa volonté de mettre un terme à son mandat de Président à l'issue de cette olympiade en 2017 après le Mondial.

Michel JACQUET, avec le concours de Christian LIENARD, fait un point de situation sur les problématiques liées à l'informatique fédérale et au fonctionnement du site Internet. Concernant ce dernier, le nouveau site internet fédéral devrait être mis en ligne début mai. Le graphisme a été retravaillé dans un style plus épuré. La principale évolution concerne la fusion en seul portail des informations « grand public » et « professionnelles ». Il est rappelé que seuls les contenus actualisés seront mis en ligne.

Parallèlement à la réactualisation du site internet, d'autres développements sont en cours au sein de service informatique. Cela concerne les projets suivants : ihand arbitrage (livraison été 2013), un espace de travail collaboratif et un site d'assistance informatique (livraison septembre / octobre 2013), une plateforme de gestion des formations (livraison juin 2013 et test sur saison 2013-2014), un outil statistique d'aide à la décision (livraison octobre / novembre 2013) et un site de remplacement de la clé du club (livraison fin 2013). Michel JACQUET est en charge de mettre en place une réunion d'information avec l'ensemble des acteurs concernés par ces développements.

Enfin, Michel JACQUET rappelle que le logiciel Gest'hand aura 10 ans en 2015 et qu'il convient de commencer à s'interroger sur sa refonte. En effet, la technologie actuelle de Gest'hand n'autorisera pas les développements nécessaires pour s'adapter tant aux nouveaux supports que sont les tablettes, smartphones,... qu'aux évolutions réglementaires et fonctionnelles de la FFHB. Pour le prochain Conseil d'Administration de juin, une étude de faisabilité et un calendrier de mise en place devront être présentés. Un délai de 2 ans est à prévoir entre la décision de refonte du logiciel et sa livraison.

Joël DELPLANQUE évoque ensuite le courrier de Monsieur Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil Général des Hauts de Seine, au sujet de la Maison du Handball. Il précise un certain nombre de conditions financières, explicitées devant le Conseil par Claude SCARSI. Des documents font l'objet d'échanges entre les services de la FFHB et ceux du Conseil Général en charge du dossier. Ils ont pour but d'apporter d'éventuels éléments nouveaux à ceux que la FFHB possède. Après un tour de table, le Conseil donne mandat, unanimement, au Président qui avec le concours du Bureau Directeur, doit pouvoir prendre une décision par rapport aux éléments présentés ce jour et aux échanges en cours.

A la suite d'un courrier reçu le 9 avril 2013 de la LNH et de la rencontre que Joël DELPLANQUE a eu, ce jeudi 10 avril, avec Philippe BERNAT-SALLES, président de la Ligue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité et en vertu principalement du principe de sécurité juridique, donne un avis défavorable au passage de 14 à 16 clubs en LNH pour la prochaine saison ainsi qu'un avis défavorable au projet consistant à porter, toujours pour la saison 2013/14, le budget minimum de participation à la LNH de 1,4 à 1,6 ou 1,7 M€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 45.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général